

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Programme de travaux forestiers 2020

Séance du 24 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique le dix-huit juin deux mille vingt, se sont réunis (en raison du COVID 19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents :

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER (Arrivée 19h44) Solange DOMINGUEZ, Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Karine VANDERME.

Membres absents excusés avec pouvoir : Georges BERMOND (pouvoir à Joël BERGEOT), Jacques FUMEX (pouvoir à Jacques DRHOVIN), Jessie MARIN, (pouvoir à Alain MASSIRONI), Sonia ZANI (pouvoir à Solange DOMINGUEZ)

Membres absents excusés, sans pouvoir : néant

Membres absents : néant

Secrétaire de séance : Madame Claire BILLON-BERTHET,

en présence de 25 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir les travaux forestiers suivants sur le territoire de la commune nouvelle pour 2020 :

Hauteville-Lompnes :

Total prévu : 9 585.67€

- Travaux sylvicoles en futaie irrégulière subventionnés à 40% par Sylv'acces et 20% par le fond local de replantation soit 60%
Montant de ces travaux = **8 139.79€ soit 3 255.92€ de résiduel** pour le budget bois et forêt.
- Travaux sylvicoles de dégagement de plantation subventionnés à 40% par le fond local de replantation
Montant de ces travaux = **1 445.88€ soit 867.53€ de résiduel** pour le budget bois et forêt

Total travaux résiduels – subvention déduite = 4 123.45€

Hostiaz :

Total prévue : 1 127.79€

- Travaux sylvicoles de dégagement de plantation

Montant de ces travaux = 1 127.79€

Cormaranche-en-Bugey

Total prévu : 8 120.10€

- Travaux sylvicoles subventionnés à 40% par Sylv'acctes et 20% par le fond local de replantation soit 60%

Montant de ces travaux = **8 120.10€ soit 3 248.04€ de résiduel** pour le budget bois et forêt.

Total travaux résiduels - subvention déduite= 3 248.04€

Total travaux (commune nouvelle) = 18 833.56€

Total travaux (commune nouvelle) – subvention = 8 499.28

Forêt	Type de travaux	Montant	Montant subvention	Reste à charge de la commune
Hauteville	Travaux sylvicoles en futaie irrégulière	8 139.79€	4 883.87€	3 255.92€
Hauteville	Travaux sylvicoles de dégagement de plantation	1 445.88€	578.35€	867.53€
Hostiaz	Travaux sylvicoles de dégagement de plantation	1 127.79€	0€	1 127.79€
Cormaranche	Travaux sylvicoles en futaie irrégulière	8 120.45€	4 872.41€	3 248.04€
Plateau-d 'Hauteville		18 833.91€	10 334.63€	8 499.28€

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les pouvoirs étant engagé, des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le programme d'actions 2019, ainsi que les conventions et devis devant intervenir à cet effet.

- **SOLLICITE** pour la partie du programme éligible, notamment pour les travaux sylvicoles, les subventions de Sylv'Acctes, pouvant intervenir à cet effet (40%).

- **SOLLICITE** pour la partie du programme éligible, notamment pour les travaux sylvicoles, les subventions du Fonds Local, pouvant intervenir à cet effet (20%).

- **AUTORISE** l'Office National des Forêts à percevoir le montant des aides qui sera directement déduit des factures.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Philippe EMIN



Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20200624-DE-2020-059-DE
Date de télétransmission : 06/07/2020
Date de réception préfecture : 06/07/2020